Image not found or type unknown

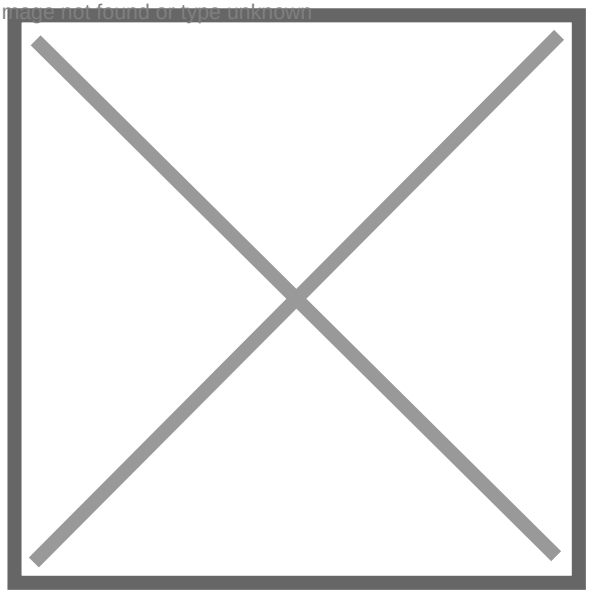

Erreur de diagnostic d'un service d'urgence d'hopital

Par **maysakura**, le **10/02/2011** à **17:27**

Bonjour,

Il y a quelques mois j'ai été victime d'un AVC multiple (4 avc) à 24 ans.
En fait les "symptomes" sont arrivé un mercredi, je me suis sentie mal et d'un coup je n'ai plus rien vu, le noir, une affreuse douleur au crâne, une très légère aphasie que je tentait de contenir, et des troubles de la mémoire (je ne me rappelais pas le prénom de ma mère, etc).

Ma mère m'a amenée en urgence à un hôpital de Marseille (La conception), où l'on m'a admise aux urgences où ils m'ont gardée quelques heures. Mon fiancé, pompier, les a alors harcelé pour leur dire qu'il était certain qu'il s'agissait d'un problème neurologique et eux persistaient leur diagnostic :
Migraine ophtalmique.

Certes les symptomes étaient ressemblants, cependant s'ils m'avaient fait passer un IRM et non un scanner ils auraient pu voir cela.

Au fil des heures j'avais un peu retrouvé la vue, ils m'avaient administré de la morphine, et m'ont laissé rentrer.
Le lendemain matin trou noir, je ne me souviens pas de ce qu'il s'est passé, on m'explique, je recolle un peu les morceaux et m'inquiètes des troubles de la mémoire qui persistent. Je vais voir mon généraliste qui m'envoie chez un neurologue le samedi. Batterie d'examens, j'arrive à outrepasser les mois d'attente pour un IRM par une connaissance. Nous arrivons à jeudi.

IRM : 4 AVC (d'où la cécité au niveau des deux yeux), on appelle le samu et m'emmène en

urgence à l'hôpital de la Timone où je suis hospitalisée durant une semaine.

J'ai encore le papier de l'hôpital de la Conception comme quoi j'ai été admise et "libérée" pour une migraine ophtalmique, et mon médecin a mon dossier médical complet de la Timone (AVC multiple).
J'aimerais savoir s'il est possible de notifier à l'hôpital de la conception cette grosse erreur médicale qui était pourtant une situation d'urgence.
Par "chance", les seules séquelles sont "comportementales" et psychologiques (dépression, etc). Cependant je ne suis pas la première a être victime d'une erreur médicale sur l'AVC et j'aimerais pouvoir revendiquer le caractère dangereux de ce qu'il m'est arrivé (préjudice moral etc.), et leur demander réparation. J'aurais très bien pu y laisser la peau, si je peux me permettre, sachant que j'ai dû attendre 8 jours afin de passer l'IRM qui a décelé ce trouble.

Si quelqu'un pouvait me donner des conseils quant aux démarches à adopter.
Je vous remercie.
Cordialement
Marion

Par **amajuris**, le **10/02/2011** à **18:18**

bjr,
vérifier si dans vos assurances vous avez une protection juridique.
si vous désirez demander sur la base de cette erreur de diagnostic des dommages et intérêts il vous faudra prouver une préjudice.
vous pouvez faire un courrier à la direction de l'hôpital ayant commis cette erreur de diagnostic en expliquant ce qui vous est arrivé sachant que les médecins ont une obligations de moyens et non une obligations de résultats surtout si comme vous l'écrivez vous-mêmes les symptômes sont presque similaires.
cdt

Par **maysakura**, le **10/02/2011** à **19:25**

Oui je vois, le préjudice existe au niveau moral, je vais me renseigner de mon côté. Quoi qu'il en soit merci de m'avoir répondu ! Je vais voir si j'ai une assistance juridique (je crois que oui)
Très bonne soirée.

Par **DDelavenne02**, le **14/02/2011** à **19:23**

Bonsoir,

Il est vrai qu'il va vous appartenir de rapporter la preuve de vos allégations pour démontrer les manquements du corps médical.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Damien Delavenne
Avocat
damien.delavenne@avocat-laon.fr

Par **maysakura**, le **14/02/2011** à **20:09**

J'ai en effet les preuves de l'hopital qui m'a laissé sortir pour "migraine ophtalmique" et quelques jours après le dossier d'un autre hopital !
Merci !

Par **DDelavenne02**, le **14/02/2011** à **20:31**

Pouvez vs m'adresser vos coordonnées téléphoniques par mon mail professionnel de manière à ce que je m'entretienne avec vous.

Damien Delavenne
Avocat
damien.delavenne@avocat-laon.fr

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés